	<p align="center">FICHE DE SYNTHÈSE SITE NATURA 2000</p> <p align="center">A destination des porteurs de projet dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p>Références réglementaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Directive « Habitats Faune Flore » n°92/43/CEE du 21 mai 1992 - décret n°2011-966 du 16 août 2011 - articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement
<p align="center">Service instructeur (guichet unique) : DDT - Service Économie Agricole et Rurale Unité Biodiversité et préservation des espaces naturels et agricoles 43 rue Charles Duroselle, 16000 Angoulême ddt-biodiversite@charente.gouv.fr</p>		

**Site Natura 2000
Vallée de la Charente moyenne et Seugnes**

Statut : ZPS	Code : FR5412005
--------------	------------------

Liste des animateurs :
<http://www.charente.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Chasse-Eau-Risques/Natura-2000-Biodiversite/Natura-2000>

Textes de référence :

- Arrêté ministériel du 06 JUILLET 2004 portant désignation de la ZPS Vallée de la Charente moyenne et Seugnes ;
- Arrêté préfectoral du 31 décembre 2009 portant approbation du document d'objectifs du site (élaboré en 2011)

<p>Description et intérêt du site :</p>	
<p>La vallée inondable du fleuve Charente et d'un de ses principaux affluents - la Seugne - est un système hydrographique planitiaire atlantique à régime annuel de crues hivernales et printanières sur sols argilo-calcaires. Elle associe sur une quarantaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble presque complet des milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières et prolongées du fleuve : forêts alluviales, prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, milieux aquatiques de divers types, auxquels se rajoutent quelques éléments originaux : cuvette tourbeuse de près de 100 hectares et coteaux boisés.</p>	
<p>Qualité et importances</p>	<p>Une grande partie de la zone a été inventoriée comme Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (Zone d'Importance internationale pour la Conservation des Oiseaux) avec notamment 21 espèces d'oiseaux inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.</p>
<p>Vulnérabilité</p>	<p>Comme toutes les vallées alluviales, le site est soumis à de très fortes menaces : intensification agricole, transformation des prairies semi-naturelles en cultures céréalières (maïs essentiellement), évolution ayant déjà affecté une partie importante du lit majeur de la Charente. La monoculture de peupliers est une menace bien réelle, ayant dégradé des secteurs entiers du site.</p> <p>L'altération de la dynamique fluviale (écrêtage des crues, assèchement estival), dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation généralisée), enfoncement estival de la nappe phréatique en raison des pompages agricoles, représentent des menaces supplémentaires. D'autres milieux, plus ponctuels, souffrent inversement d'une "déprise" : cladaie en cours de boisement par la Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>) et le Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>).</p>



Items concernés au régime propre à Natura 2000 :

- 1 - Création de voie forestière ;
- 4 - Création de place dépôt de bois ;
- 6 - Premiers boisements (y compris les taillis courte rotation) (les plantations de vergers, vignes, chênes truffiers ne sont pas concernées) ;
- 7 - Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes ;
- 21 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.1.0 : assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais ;
- 22 - Impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique : 3.3.2.0 : réalisation de réseaux de drainage ;
- 26 - Travaux d'entretien, de réparation ou de renforcement de la structure des ponts et viaducs ainsi que les travaux dans les tunnels ferroviaires non circulés ;
- 29 - Arrachage de haies ;
- 32 - Affouillements ou exhaussements du sol dont la profondeur ou la hauteur est inférieure à 2m ET qui portent sur une surface supérieure à 100m² ;
- 35 - Création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste ;
- 36 - Utilisation d'une hélicoptère mentionnée à l'article 11 de l'arrêté du 6 mai 1995 relatif aux aérodromes et autres emplacements utilisés par les hélicoptères.

Classe d'habitat	• Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	40 %
	• Autres terres arables ;	20 %
	• Prairies améliorées ;	15 %
	• Forêts caducifoliées ;	10 %
	• Marais (végétation de ceinture), Bas marais, Tourbières ;	7 %
	• Forêts artificielles en monoculture (ex : Plantation de peupliers ou d'arbres exotiques) ;	7 %
	• Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines).	1 %

ESPÈCES JUSTIFIANT LA DÉSIGNATION DU SITE EN ZPS :

Espèces justifiant la désignation du site	
<p>Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :</p> <p>A021 – Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i> (1-5 ind) A023 – Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i> A026 – Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i> (14 ind) A029 – Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i> A030 – Cigogne noire <i>Ciconia nigra</i> A031 – Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i> (64 couples) A072 – Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i> (1-2 ind) A073 – Milan noir <i>Milvus migrans</i> (31 ind) A074 – Milan royal <i>Milvus milvus</i> A080 – Circaète Jean-Le-Blanc <i>Circaetus gallicus</i> (1 ind) A081 – Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> (4 ind) A082 – Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i> A084 – Busard cendré <i>Circus pygargus</i> A094 – Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i> (2-5 ind) A103 – Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> A119 – Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i> (1 ind)</p>	<p>Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :</p> <p>A004 – Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i> (1 ind) A017 – Grand cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i> A028 – Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> (38 - 197 ind) A036 – Cygne tuberculé <i>Cygnus olor</i> (4-5 ind) A051 – Canard chipeau <i>Anas strepera</i> A052 – Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i> A053 – Canard colver <i>Anas platyrhynchos</i> (1 ind) A054 – Canard pilet <i>Anas acuta</i> A055 – Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i> A056 – Canard souchet <i>Anas clypeata</i> (1 ind) A123 – Poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i> (1 ind) A136 – Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i> (2 ind) A142 – Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> (100 – 1000 ind) A153 – Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i> (5 -50 couples)</p> <p>Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur</p>

Espèces justifiant la désignation du site

Oiseaux visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :

A122 – Râle des genêts *Crex crex* (2-27 ind)
 A140 – Pluvier doré *Pluvialis apricaria* (50 – 400 couples)
 A151 – Combattant varié *Philomachus pugnax* (100 – 2000 couples)
 A224 – Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*
 A229 – Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis* (11 ind)

le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil :

A155 – Bécasse des bois *Scolopax rusticola*
 A168 – Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*
 A179 – Mouette rieuse *Larus ridibundus* (2000-10000 couples)
 A183 – Goéland brun *Larus fuscus*
 A184 – Goéland argenté *Larus argentatus*

PRINCIPAUX ENJEUX DU SITE :

Intérêt majeur
Busard cendré, Busard des roseaux, Marouette ponctuée, Râle des genets

		JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Oiseaux	Nicheurs					Dérangement lors des accouplements + Destruction des nids et/ou jeunes							
	Migration			Dérangement lors des lecks						Dérangement lors des lecks			
	Hivernage												

Les périodes sont données à titre d'indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques.

Période à forte sensibilité
Période à moyenne sensibilité

AUTRES ESPÈCES ET HABITATS PATRIMONIAUX

→ Cf. Fiche d'information du site FR5400472 Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran

SYNTHÈSE DE LA RICHESSE DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE :

Patrimoine d'intérêt communautaire	Présent dans l'ex-région Poitou-Charentes	Présent sur le site	
		Total	Dont habitats ou espèces prioritaires
Habitats cités au titre de l'Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	66	27	4
Espèces animales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	43	27	4
Espèces végétales citées au titre de l'Annexe II de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	6	1	1
Espèces animales et végétales citées au titre de l'Annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore 92/43/CEE	-	26	
Oiseaux cités au titre de l'Annexe I de la Directive Oiseaux 79/409/CEE	163	21	

Site web du site Natura 2000 :

<http://pc70valcharente.n2000.fr>

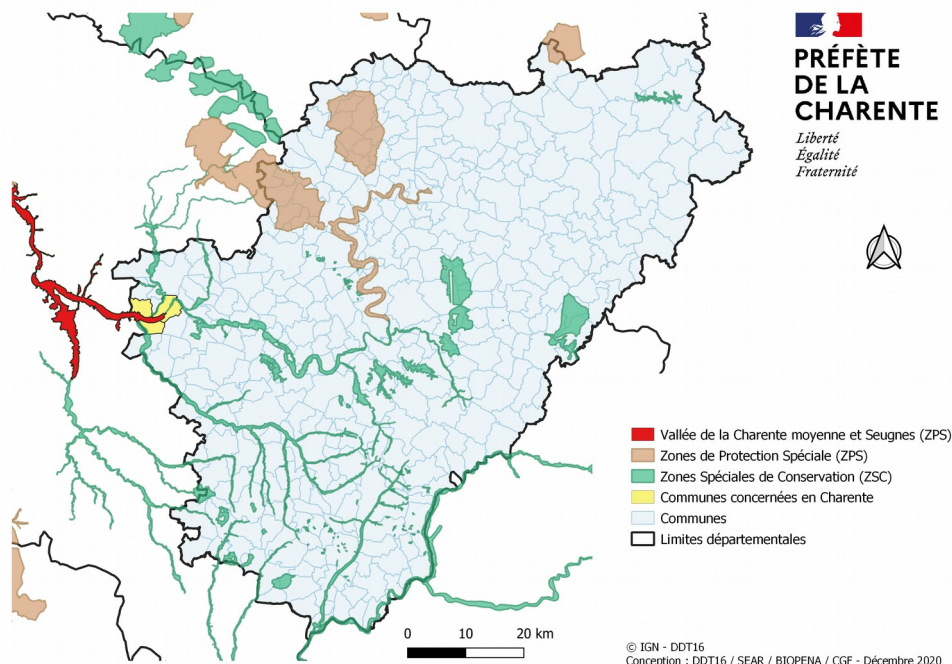
Pour plus d'informations sur les principales espèces patrimoniales du site :

<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR5412005.pdf>

Pour consulter le Document d'Objectif (DOCOB) :

http://pc70valcharente.n2000.fr/bibliotheque_site

Localisation du site Natura 2000 en Charente :



Communes concernées : Cognac, Merpins, Saint-Laurent-de-Cognac

Autre site Natura 2000 en relation avec le site :

- ZSC FR5400472 : Moyenne Vallée de la Charente et Seignes et Coran
- ZSC FR5402009 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents
- ZSC FR5400417 : Vallée du Né et ses principaux affluents
- ZSC FR5402008 : Haute Vallée de la Seugne en amont de Pons et affluents
- ZSC FR5400473 : Vallée de l'Antenne

Périmètre de la Vallée de la Charente moyenne et Seignes :

